

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRADELLES**

Date de convocation : 04/04/2022

Nombre de membres

du Conseil : 13

en exercice : 13

ayant pris part à la délibération : 12

Séance du 8 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le huit avril, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire.

Présents : Alain Robert, Raphaël Rolland , Patrick Anglade , Elisabeth Lyotard, Stephanie Feret , Annie Wicke , Jean François Assens, Guillaume Forestier, Olivier Lacaze, Christine Repetti, Aurelie Robert,

Représenté : Bernard Rieu par Patrick Anglade

Absent : Aglaé De Mourgues

Présent invité: Laura Hrbcek : agent administratif en charge du budget

Secrétaire de Séance : Annie Wicke

début de séance 20h32

N° 2022 - 029

Objet : **Approbation du Compte Administratif du budget Commune 2021**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Rolland Raphaël, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Alain ROBERT, qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés			108966.59		108 966.59	
Opérations de l'exercice	678425.86	730922.50	243710.82	377 235.33	922136.68	1108157.83
TOTAUX	678 425.86	730 922.50	352 677.41	377 235.33	1 031 103.27	1 108 157.83
Résultats de clôture						
Restes à réaliser			14 388.00		14 388.00	

TOTAUX CUMULES	678 425.86	730 922.50	367 065.41	377 235.33	1 045 491.27	1 108 157.83
RESULTATS DEFINITIFS		52 496.64		10 169.92		62 666.56

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote conformément à la loi.
Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont pris part au vote : 11

POUR : 11

N° 2022 - 030

Objet : Approbation du Compte Administratif du budget Eau 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Rolland Raphaël, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Alain ROBERT, qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		15 554.92		135 322.94		150 877.86
Opérations de l'exercice	77 837.94	86 480.90	10 212.07	34 237.00	88 050.01	120 717.90
TOTAUX	77 837.94	102 035.82	10 212.07	169 559.94	88 050.01	271 595.76
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	77 837.94	102 035.82	10 212.07	169 559.94	88 050.01	271 595.76
RESULTATS DEFINITIFS		24 197.88		159 347.87		183 545.75

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote conformément à la loi.
Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont pris part au vote : 11

POUR : 11

Objet : Approbation du Compte Administratif du budget chaufferie bois 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Rolland Raphaël, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Alain ROBERT, qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		20 615.87	14 190.99		14 190.99	20 615.87
Opérations de l'exercice	148 018.06	197 946.18	60 463.50	74 665.72	208 481.56	251 996.03
TOTAUX	148 018.06	197 946.18	74 654.49	74 665.72	222 672.55	272 611.90
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	148 018.06	197 946.18	74 654.49	74 665.72	222 672.55	272 611.90
RESULTATS DEFINITIFS		49 928.12		11.23		49 939.35

Le Maire se retire et ne pas part au vote conformément à la loi.
Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont pris part au vote : 11
POUR : 11

Objet : Approbation du Compte Administratif du budget Village Vacances 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Rolland Raphaël,, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Alain ROBERT, qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		1 670.38	44 493.56		44 493.56	1 670.38
Opérations de l'exercice	35 002.52	58 843.58	21 620.06	66 113.62	56 622.58	124 957.20
TOTAUX	35 002.52	60 513.96	66 113.62	66 113.62	101 116.24	126 627.58
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	35 002.52	60 513.96	66 113.62	66 113.62	101 116.24	126 627.58
RESULTATS DEFINITIFS		25 511.44				25 511.34

Le Maire se retire et ne prend pas part au vote conformément à la loi.
Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont pris part au vote : 11

POUR : 11

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire,
Après avoir entendu le Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2021,
Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,
Constatant que le COMPTE ADMINSTRATIF 2021,

Présente :

Un excédent de fonctionnement de clôture	52 496,64	Un déficit de fonctionnement de clôture	
--	-----------	---	--

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	52 496,64
<i>Affectation obligatoire nécessaire au besoin de financement (compte 1068)</i>	
<i>Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)</i>	44 838,74
<i>Total affecté au compte 1068</i>	44 838,74
<i>Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)</i>	7 657,90

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont pris part au vote : 12

POUR : 12

N° 2022 – 034

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement eau de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire,
Après avoir entendu le Comte Administratif du budget **eau** de l'exercice 2021,
Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,
Constatant que le COMPTE ADMINSTRATIF 2021,

Présente :

Un excédent de fonctionnement de clôture	24 197,88	Un déficit de fonctionnement de clôture	
--	-----------	---	--

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	24 197,88
<i>Affectation obligatoire nécessaire au besoin de financement (compte 1068)</i>	
<i>Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)</i>	
<i>Total affecté au compte 1068</i>	
<i>Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)</i>	24 197,88

Ont pris part au vote : 12
POUR : 12

N° 2022 - 035

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement chaufferie de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire,
Après avoir entendu le Comte Administratif du budget chaufferie de l'exercice 2021,
Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,
Constatant que le COMPTE ADMINSTRATIF 2021,

Présente :

Un excédent de fonctionnement de clôture	49 928,12	Un déficit de fonctionnement de clôture	
--	-----------	---	--

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	49 928,12
<i>Affectation obligatoire nécessaire au besoin de financement (compte 1068)</i>	
<i>Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)</i>	45 061,32
<i>Total affecté au compte 1068</i>	
<i>Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)</i>	4866,80

Ont pris part au vote : 12
POUR : 12

N° 2022 - 036

Objet : Affectation du résultat de fonctionnement Village Vacances de l'exercice 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire,
Après avoir entendu le Comte Administratif du budget **Village Vacances** de l'exercice 2021,
Considérant que les recettes et les dépenses sont justifiées,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2021,
Constatant que le COMPTE ADMINISTRATIF 2021,

Présente :

Un excédent de fonctionnement de clôture	25 511,44	Un déficit de fonctionnement de clôture	
--	-----------	---	--

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

Considérant que l'excédent de fonctionnement doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	25 511,44
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	
<i>Affectation obligatoire nécessaire au besoin de financement (compte 1068)</i>	
<i>Affectation complémentaire à la section d'investissement en réserves (compte 1068)</i>	13511
<i>Total affecté au compte 1068</i>	13511
<i>Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)</i>	12000

Ont pris part au vote : 12
POUR : 12

N° 2022 - 037

Objet : Fiscalité locale 2022

Monsieur Le Maire rappelle l'entrée en vigueur de la refonte de la fiscalité locale et que le Conseil Municipal doit procéder au vote des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et publication de précision sur le coefficient correcteur.

Il ajoute que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires. Elle ne percevra plus que le produit de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des taux qui ont été adoptés par la Commune en 2021 et qui pourraient être reconduits pour 2022.

- **Taux Foncier Bâti :** 37,27 %
- **Taux Foncier Non Bâti :** 54,12 %

Monsieur le maire rappelle que la fiscalité locale est un levier de la Commune permettant d'augmenter les ressources. Il propose donc une augmentation de 1 %.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le maintien ou non de ces taux pour l'année 2022.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

DECIDE d'augmenter les 2 taux.

Ont pris part au vote : 12

POUR : 12

DECIDE POUR 2022

Taux Foncier Bâti : 37,60 %

Taux Foncier Non Bâti : 54,60 % Ont pris part au vote : 12

POUR : 12

N° 2022 - 038

Objet : Vote budget Principal M14 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire, délibérant sur le Budget Principal M14 de l'exercice 2022, qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		7 657.90		24 557.72		32 215.62
Opérations de l'exercice	755 055.96	747 398.06	408 527.72	383 970.00	1 163 583.68	1 131 368.06
TOTAUX	755 055.96	755 055.96	408 527.72	408 527.72	1 163 583.68	1 163 583.68

Vote et arrête le Budget Principal M14 2022 définitif tel que résumé ci-dessus.

Ont pris part au vote : 12

POUR : 12

N° 2022 - 039

Objet : Vote budget Eau et Assainissement 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire, délibérant sur le Budget Eau et Assainissement de l'exercice 2022, qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recettes ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		24 197.88		159 347.87		183 545.75
Opérations de l'exercice	107 887.88	83 690.00	193 584.27	34 237.00	301 472.75	117 927.00
TOTAUX	107 887.88	107 887.88	193 584.27	193 524.27	301 472.75	301 472.75

Vote et arrête le Budget Eau et Assainissement 2022 définitif tel que résumé ci-dessus.

Ont pris part au vote : 12
POUR : 12

N° 2022 - 040

Objet : Vote budget Chaufferie 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire, délibérant sur le Budget Chaufferie de l'exercice 2022, qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		4 866.80		11.23		4 878.03
Opérations de l'exercice	180 446.00	175 579.20	81 278.55	81 267.32	261 724.55	25 684.52
TOTAUX	180 446.00	180 446.00	81 278.55	81 248.55	261 724.55	261 724.55

Vote et arrête le Budget Chaufferie 2022 définitif tel que résumé ci-dessus.

Ont pris part au vote : 12
POUR : 12

N° 2022 - 041

Objet : Vote budget Village Vacances 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Alain ROBERT, Maire, délibérant sur le Budget Village Vacances de l'exercice 2022, qui s'établit ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent	Dépense ou déficit	Recette ou excédent
Résultats reportés		13 511.44				25 511.44
Opérations de l'exercice	54 511.44	41 000.00	67 000.00	67 000.00	121 511.44	96 000.00
TOTAUX	54 511.44	54 511.54	67 000.00	67 000.00	121 511.44	121 511.44

Vote et arrête le Budget Village Vacances 2022 définitif tel que résumé ci-dessus.

Ont pris part au vote : 12
POUR : 12

N° 2022 - 042

Objet : Aménagement Maison FAYOLLE : marché de maîtrise d'œuvre

Monsieur le Maire rappelle la délibération N 2021-116 l'autorisant à proposer un prix d'acquisition de la maison FAYOLLE.

Vu l'acquisition de cet immeuble en date du 07/04/2022, la Commune a pour projet la réhabilitation de cet immeuble en ruine.

Considérant ces éléments, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'au vu des travaux à réaliser, il y a lieu à présent de lancer la consultation pour le choix d'une maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la consultation sous forme d'appel à candidature pour la mission de maîtrise

d'œuvre et à rechercher toutes aides auprès des cofinanceurs en accompagnement du « leader ».

Ont pris part au vote : 12
POUR : 12

N° 2022 - 043

Objet : Autorisation de faire une offre d'acquisition immeuble Bergonzoli

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal l'opportunité d'acquérir ce bien sous arrêté de péril.

Compte tenu de l'emplacement de cette bâtisse, il apparaît opportun pour la valorisation de notre village que la Commune envisage la sécurisation par une maîtrise d'œuvre groupée avec la ruine « Fayolle ».

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **DONNE** son accord à l'acquisition par la Commune de ce bien immobilier en reconnaissant l'intérêt communal qu'il présente.

- **CHARGE** Monsieur le Maire de conduire les négociations en vue de l'achat de ce bien immobilier et l'autorise à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Ont pris part au vote : 12
POUR : 12

N° 2022 - 044

Objet : Proposition d'une validation de facturation partielle après fuite avérée après compteur

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il est confronté à des réclamations d'usagers pour des demandes de remise gracieuse lors de fuites d'eau après compteur, fuites « cachées » avec des consommations importantes.

A ce titre, il y a lieu de considérer les coûts d'assainissement qui ne devraient pas s'appliquer.

La totalité de l'index affichée est due. La taxe d'assainissement serait appliquée sur les seules valeurs connues de l'année précédente, à hauteur de 50% à minima de l'année N-1, sur preuve notifiée de la facture de réparations, avec effet sur la facturation en cours.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire à appliquer ces décisions.

Ont pris part au vote : 11
POUR : 11

Objet : Autorisation de lancer une étude de faisabilité pour organiser une structure « MAM »

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à travailler sur une possibilité de qualification d'un accueil « petite enfance » : jardin d'enfants ou Maison d'Assistante Maternelle MAM.

Ont pris part au vote : 11
POUR : 11

Objet : informations et questions diverses

a – PBVF : nous préparons l'entretien qui ne peut excéder 1 heure devant la commission qualité du 24 juin qui devrait nous permettre de garder le classement avec réserve ou d'être déclassé définitivement. M. le Maire et le 1er adjoint s'y présenteront en compagnie de la Cheffe de projet des Petites Villes de Demain. Cet entretien est préparé avec le Bureau d'Etude qui nous accompagne sur le projet de revitalisation.

b – Mat de téléphonie mobile : la société Valocôme nous propose d'accroître nos revenus, en payant un loyer plus élevé à l'issue du bail en cours et même dès sa signature avec Valocôme. Elle s'engage à dénoncer le contrat en cours, le nouveau contrat serait d'une durée de 12 ans.

d - La Chapelle Notre Dame : Nous sommes toujours en attente de l'arrêté attributif de la DRAC. Sans celui-ci nous ne pouvons pas déposer d'autres demandes de subventions. Nous espérons un début de travaux en septembre. Le reste, à charge pour la Commune est inconnu à ce jour.

e – questions diverses : Quand et comment se fera l'ouverture du camping hors saison?
Il faut dès à présent penser à la sortie du prochain « 3 Ailes »
Une demande, de calendrier des manifestations de la saison estivale, sera envoyée aux associations afin de les mettre dans la revue « 3 ailes ». Un contact sera pris avec l'Office du tourisme.

Séance levée à 23h35.